



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

### PROCES-VERBAL N°07

---

Réunion du jeudi 28 septembre 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **COULOMMIERS -STADE PARC DES SPORTS DES CAPUCINS 2 – 771310102**

Cette installation sportive était classée T4 SYN jusqu'au 22/09/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 04/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 01/09/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.A.C. du 12/09/2023
- Tests insitu du 11/08/2023

#### **Remarque de la C.R.T.I.S. :**

- **Refixer correctement les bancs de touche au sol**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 22/09/2023.

**Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.**

**BRUYERES LE CHATEL – STADE SANDRINE SOUBEYRAND – NNI 911150301**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

**CRETEIL – STADE FRANCOIS DESMONT – NNI 940280401**

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S. le 26/09/2023.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le déroulement des matchs de compétitions officielle sur cette installation (niveau T4) et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**HERBLAY SUR SEINE – STADE DES BEAUREGARDS 1 – NNI 953060101**

Installation visitée par M. LACOUR et M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 25/09/2023.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le déroulement des matchs de compétitions officielle sur cette installation (niveau T4) et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

**FONTENAY AUX ROSES – STADE DU PANORAMA 2 – NNI 920320102**

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S. le 21/09/2023.

La C.R.T.I.S. émet un avis technique favorable pour le déroulement des matchs de compétitions officielle sur cette installation (niveau T5) et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions.

### 1.3. Changements de niveau de classement

**VANVES – GYMNASSE ANDRE ROCHE – NNI 920759901****VANVES – GYMNASSE MAURICE MAGNE – NNI 920759902**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la ville de VANVES indiquant que ces gymnases n'accueillent pas de section futsal et retire ces installations du classement.

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

**ABLON SUR SEINE – STADE PIERRE POUGET 1 – NNI 940010101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 04/02/2022.

A la demande de la Mairie d'Ablon sur Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S. le 24/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement signée par le propriétaire le 18/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 242 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52
- Facteur d'uniformité : 0.79

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/09/2025.

**MARLY LA VILLE – STADE MARTIAL DURONSOY – NNI 953710201**

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 21/01/2022.

A la demande de la Mairie de Marly La Ville, contrôle de l'éclairage effectué par M. FEBVAY membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise le 18/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 18/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42
- Facteur d'uniformité : 0.67

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/09/2025.

### **CLICHY – STADE GEORGES RACINE – NNI 920240201**

L'éclairage de cette installation sportive était classé EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

A la demande de la Mairie de CLICHY, contrôle de l'éclairage effectué par M. COZETTE, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine, le 20/09/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 20/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 179 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.63

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/09/2025.

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **VILLEJUST – COMPLEXE SPORTIF LA POUPARDIERE – NNI 916660101**

Cette installation sportive est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 21/07/2023.
- Lettre d'intention de réalisation des travaux en date du 19 juillet 2023.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m avec zone de sécurité de 2m,70.
- Plan des vestiaires
- Plan de masse.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

## **4. DIVERS**

### **LA GARENNE COLOMBES – STADE NELSON MANDELA 2 – NNI 920350102**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception du courrier de l'Association Sportive des Cheminots de l'Ouest et indique que la C.R.T.I.S. n'émet pas de dérogation pour autoriser le déroulement des compétitions et transmet aux services des compétitions de la L.P.I.F.F. et du District des Hauts-de-Seine.

La C.R.T.I.S. précise que sans travaux de mise en conformité cette installation ne pourra être classée.

Dossier transmis au service compétition de la L.P.I.F.F. et du District des Hauts-de-Seine.

